



# MAIRIE DE MIGNIÈRES

Département d'Eure-et-Loir – Arrondissement de Chartres – Canton de Chartres Sud- Ouest



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ( DICRIM ) DE LA COMMUNE DE MIGNIERES

La commune de Mignéres est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles en date du 09/07/1990 établi par le Préfecture d'Eure et Loir dont l'aléa est l'inondation. Servitude liée à l'article R.111-3 du code de l'urbanisme.

La commune de Mignéres a fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondation du 01/09/1987 au 16/01/1988 (arrêté préfectoral du 02/12/1987 paru au J.O du 16/01/1998).

Comme toutes les communes du département elle a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les risques d'inondation et de mouvement de terrain à la suite de la tempête de décembre 1999.

### Les zones inondables définies dans le PPR se situent

- Au hameau de Spoir sur les terrains qui bordent l'Eure. Une seule habitation est concernée ( le moulin ).
- Au hameau de Vaucelles sur les terrains qui bordent l'Eure. Une seule habitation est concernée (le moulin ).

Ces zones inondables sont inscrites au Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Moyens d'information : Nous alertons la compagnie de sapeurs pompiers locale et les riverains concernés dès la réception du bulletin téléphonique d'avis d'inondation de la Préfecture.

Nous adhérons au SIAVE ( Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Eure) qui œuvre pour l'entretien des rives de l'Eure.